

Le Journal de l'Ecole Moderne

Mouvement Burkinabé de l'Ecole Moderne (MBEM)



N°000 du vendredi
15 Juillet 2016



CONTENU :

1. Ils ont écrits :

- ❖ **Classes promenades et droits de l'enfant** p.2
(Mohoumadi Sawadogo)
- ❖ **Réflexions et expérimentations sur la mise en œuvre de la participation des enfants et des jeunes au processus décisionnel** p. 3 (Jean Le Gal)
- ❖ **Encre vapo dans ma classe, entre tâtonnement et créativité**, P.4 (Yacouba Ouedraogo)
- ❖ **La coopérative scolaire** P.5-6 (Karim Nikiema)
- ❖ **Les enfants s'expriment** p.7

EDITORIAL

Le Mouvement burkinabé de l'Ecole Moderne (MBEM) est né de la fusion de deux associations pratiquant la pédagogie Freinet. L'ABPF-EM (Association Burkinabé pour la Pédagogie Freinet-Ecole Moderne) et L'ABEM (Association Burkinabé de l'Ecole Moderne). La rencontre des différents membres des deux associations s'est faite lors de la RIDEF (Rencontre Internationale des Educateurs Freinet) de 2006 au Sénégal. Par la suite, une fusion est intervenue lors de la RIDEF 2010 à Nantes en France. C'est à cette date qu'est né le MBEM. La reconnaissance officielle s'est faite en 2014: RECEPISSE N°2014-00291/MATS/SG/DGLP/DOSOC.

Le Mouvement burkinabé de l'Ecole Moderne est crée pour contribuer au développement de l'éducation au Burkina Faso. Elle a pour principale ambition de créer un esprit nouveau, de permettre aux éducateurs de choisir leur chemin d'apprentissage, d'accompagner les éducateurs dans la réalisation de leur projet éducatif et de susciter une réflexion concertée et à la fois solidaire afin de développer une pensée pédagogique apte à préparer un Homme que l'école moderne a la mission de



Siège social
Ouagadougou, Burkina Faso

Contact
Karim NIKIEMA- Tél:
(00226)71906761/78883409
E-mail: nikiema_karim@yahoo.fr

Classes promenades et droits de l'enfant

• Par Mohoumadi SAWADOGO

Instituteur à l'École de Biliqa Burkina Faso

Un certain nombre de nos apprentissages sur la flore se fait en dehors de l'école (sujets étudiés lors des sorties d'étude du milieu physique et humain). Et certaines personnes ressources comme le forestier de la localité ne manque pas de nous accompagner et de s'entretenir avec les enfants. La portée d'une telle activité va au-delà de l'école et a une répercussion favorable et positive dans les villages où certaines pratiques nuisent gravement au couvert végétal et favorise l'avancé du désert.

Cette démarche pédagogique s'applique à tous les autres aspects que sont la faune, le paysage, l'habitat, mais aussi la vie économique dont les métiers des parents. S'il est vrai que dans nos villages, presque tous les parents d'élèves sont des cultivateurs en saison hivernale, il n'en demeure pas moins qu'ils ont des occupations pendant la saison sèche. Ils sont donc occasionnellement des tisserands, des mécaniciens, des portiers, des forgerons ; et c'est toutes ces personnes qui nous accueillent favorablement dans leur atelier.

Notons que l'école Burkinabé est plus ou moins renfermée sur elle-même.

Presque tout se passe entre les quatre murs de la classe avec un document de référence : un programme officiel appliqué depuis 1989 et qui reste toujours en vigueur.

Le milieu physique de l'enfant étant le tremplin de notre enseignement, nous, éducateurs Freinet, nous échappons assez souvent de nos salles pour des classes extérieures. La place de l'enfant dans la famille, n'est pas non plus laissée pour compte. Elle est discutée dans nos classes, mais aussi entre parents, éducateurs Freinet et enfants.

Notions travaillées lors des sorties

Lecture

Au CP, la rédaction collective de compte rendu et de dessin d'observation sont l'occasion d'enrichir un vocabulaire à partir duquel les élèves s'exercent dans des groupes (pas trop grave en dessinant chacun sur une feuille ou une ardoise la lettre son avec l'aide d'un élève tuteur).

Sensibilisation des parents d'élèves

Les comptes rendu de vécus mis en valeur (affiche, courriers, correspondants, témoignages) sont utilisés dans le cadre des échanges que nous organisons pour faire comprendre aux parents de certains villages la nécessité et l'obligation d'envoyer leurs enfants à l'école. Nous rencontrons des parents qui refusent toujours d'inscrire leurs enfants à l'école ou en inscrivent quelques uns ; surtout les garçons en laissant les filles à la maison. /

Pour une poursuite des réflexions et expérimentations sur la mise en œuvre de la participation des enfants et des jeunes au processus décisionnel

Il faut préciser que ce texte est de Jean LE GAL. Il nous a été envoyé dans le cadre d'une enquête relative au thème de la RIDEF 2016 au Bénin (Dogbo). Nous avons jugé utile de le reproduire ici (pas en intégralité- le volet question étant omis) dans la seule visée de partager cette question du droit de l'enfant qui est d'actualité.

Dans le collectif éducatif où vous travaillez, vous avez mis en place une organisation démocratique qui permet aux enfants et aux jeunes d'exprimer leur avis et de participer aux décisions concernant leur vie, leurs activités, leurs apprentissages... Cette organisation s'inscrit souvent dans les finalités et les objectifs de l'éducation populaire et dans la filiation des expériences initiées depuis le début du 20^e siècle par les pionniers de l'école nouvelle, de l'école socialiste et de l'éducation libertaire.

Désormais les droits et libertés que vous avez pris initiative de reconnaître aux enfants et aux jeunes ont été légitimés et légalisés par le droit international depuis l'adoption de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant le 20 novembre 1989 et sa ratification par la plupart des pays du monde. Mais les manifestations organisées à l'occasion du 20^e anniversaire de la Convention

internationale des droits de l'enfant ont permis de prendre conscience que nombreux sont encore les animateurs, les enseignants, les éducateurs, les parents et les responsables politiques à ignorer que la participation des enfants et des jeunes aux décisions qui les concernent est aujourd'hui un droit qui doit pouvoir s'exercer dans tous les collectifs éducatifs mais aussi dans la famille et la cité.

La reconnaissance internationale du droit de participation des enfants est une avancée considérable mais sa mise en pratique soulève de nombreuses interrogations sur les limites du pouvoir à accorder aux enfants, sur les difficultés de leur accès à une autonomie responsable, sur des procédures disciplinaires respectueuses de la dignité des personnes et des principes du droit, associant les enfants à l'élaboration des règles et à leur application. Certains d'ailleurs contestent ce droit politique malgré les recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et le Conseil de l'Europe, qui, dans une recommandation récente, affirme que « la participation est un droit fondamental du citoyen et les enfants sont des citoyens ». D'autres considèrent que permettre aux enfants d'exercer des droits et des libertés, dès leur plus jeune âge, n'est pas possible compte-tenu de leurs capacités de discernement.

C'est pourquoi les expériences que vous menez sont fondamentales. Il est donc plus que jamais nécessaire de les mettre en commun, d'en tirer des enseignements sur les capacités de participation des enfants à la gestion des collectifs dans lesquels ils vivent, sur le fonctionnement des divers structures démocratiques que vous avez créées, sur la mise en œuvre de projets réellement participatifs, sur l'élaboration des règles et règlements et la gestion des conflits et des transgressions.

Entre 1992 et 1997, j'ai déjà été amené à engager, avec une équipe de l'IUFM de Nantes, une recherche afin de soutenir la création de structure participative dans les écoles de Nantes. Pour répondre aux interrogations des équipes pédagogiques, j'ai analysé les expériences historiques des communautés d'enfants de l'éducation nouvelle et de l'école socialiste (Robin-Ferrière-Pistrak-Korezak-Neil-Freine) et celles de plusieurs écoles Freinet²

Aujourd'hui, il est nécessaire d'aller plus loin, en particulier de sortir du champ de l'école. La mise en commun de nos interrogations et de nos pratiques peut nous permettre des avancées importantes qui nous apporteraient un enrichissement mutuel théorique et pratique, fondement de nouvelles expérimentations, et un soutien plus pertinent aux équipes qui hésitent encore.

Jean Le GAL, Chargé de mission, Droits de l'enfant -FIMEM

Encre vapo dans ma classe, entre tâtonnement et créativité

Lors de la Rencontre Internationale des Educateur Freinet (RIDEF) de Nantes en 2010, j'ai eu l'occasion de m'essayer à l'encre vapo. Il s'agit d'une technique artistique développée par Jean le Gal qui enseigne aux apprenants la libre expression, le calme, la persévérance et la créativité. Jean le Gal l'a beaucoup utilisé pour illustrer les articles de la convention des Nations Unies relatives aux Droits de l'enfant. Les principales étapes de cette technique sont : le dessin libre au crayon de papier, la création graphique, le coloriage et la vaporisation.

De retour au pays je me devrais de l'essayer avec mes élèves et après en faire profiter à toute l'école et bien au-delà. La première difficulté fut la disponibilité du matériel. Il fallait réunir un minimum d'éléments avant de commencer dont les vaporisateurs, l'encre, les feutres, du papier plus ou moins cartonné, des crayons de papiers, des ciseaux, des pipettes, de petites bouteilles ou bols.

J'avais déjà l'encre que j'ai rapportée de la RIDEF. Les feutres et autres matériels de dessin n'étaient pas non plus un problème car nous utilisons bien avant ce matériel pour la correspondance- scolaire et nos leçons classiques de dessin. Nous avons donc cherché à nous faire

des vaporisateurs locaux avec des brins d'herbe, des sucettes... mais le résultat escompté n'était jamais au rendez-vous. Que de déceptions !



Pourtant cela n'entamais en rien notre désir d'y parvenir.

Nous avons dû tâtonner jusqu'en Avril 2011 pour que des amis français nous apportent un matériel quasi complet d'encre vapo. Cette fois, nous n'avions plus d'excuse pour ne pas aller jusqu'au bout. Les ateliers se formaient aux heures des activités pratiques de production, et tout le monde s'y mettait. J'étais beaucoup sollicité lors des découpages. Il fallait aussi que je sois là pour leur rappeler que leurs dessins doivent être faits de sorte à pouvoir créer des motifs, d'utiliser le moins possible la gomme. Une autre difficulté que nous avons résolue au cours des tâtonnements à nos débuts fut vite levée. Etant une classe de campagne sans électricité, il fallait nous trouver un procédé pour découper nos caches, sans utiliser de la lumière sous une vitre.

La première option, était que nous utilisons du papier carbone lors de la première étape et la doublure est ensuite découpée pour servir de cache. Dans certains cas, nous découpons d'abord les caches, et notre dessin y est adapté ensuite. Et quelque soit le procédé le résultat est toujours édifiant. La dernière étape qu'est la vaporisation n'était pas facile pour les enfants. Il faut une grande concentration. Dans bien de cas j'ai dû m'associer ! Au final, il en ressort des chefs d'œuvres pour des élèves de la classe du CE2.

Ce qui m'a beaucoup marqué en encre vapo, c'est cette liberté de création qu'a l'artiste, qui ici est l'élève. La recherche des motifs lui fait voyager à travers son imagination. Il libère son génie. Plus il crée et plus il se découvre. La classe en encre vapo est très autonome et même temps coopérative. L'individualisation du travail y est assez remarquable. De plus, on ne finit jamais d'apprendre, de créer. Aussi longtemps qu'il y aura des motifs à imaginer, la machine encre vapo continuera de tourner !

Pour le mouvement Burkinabé de l'école moderne,

Yacouba OUEDRAOGO Instituteur à l'école de Sillaléba/Bam Burkina

LA COOPERATIVE SCOLAIRE

C'est dans le cadre de l'école, en impliquant les élèves, qu'ils soient d'écoles maternelles, élémentaires, de collèges ou de lycées, que on entend développer ses idées. Il est clair que ce n'est qu'en liaison avec tous les acteurs de l'éducation que cela est possible. Il est fondamental que notre activité s'inscrive dans les projets communs proposés et mis en œuvre avec les enseignants, les parents, mais aussi avec les partenaires. Nous souhaitons fonder notre action sur de grands principes: la formation (des enseignants et des jeunes); La coopération; le respect de l'individu; la solidarité; l'action pour l'avenir.

C'est tout simplement définir ce que nous entendons par l'éducation à la citoyenneté.

La classe coopérative est la structure de base permettant aux enfants une prise en main de leurs activités, de leur apprentissage et des relations au sein de leur groupe. Notre réflexion sur la coopérative scolaire (C.S) portera sur les points suivants : la définition de la C.S ; le principe et importance de la C.S; le fonctionnement de la C.S et le conseil coopératif. Mais qu'est-ce que la coopérative scolaire ?

« La coopérative de classe a constitué, depuis toujours, la base même de toute classe Freinet. Elle en est le cœur, le centre décisionnel et régulateur, le rempart contre le pouvoir unique de l'adulte. Elle constitue un outil extrêmement important de la formation de l'individu.

Il est donc normal de la trouver dans chacune des classes d'une équipe pédagogique Freinet. »

Quels sont les principes qui sous-tendent la coopérative scolaire et quelle est son importance ?

La pratique du maître doit tendre vers les finalités et principes qui régissent la coopérative scolaire qui sont :

- l'instauration dans la classe, l'école ou le foyer, d'un climat démocratique ;
- la délégation et partage, par l'enseignant, d'un certain nombre de ses pouvoirs ;
- la mise en place, par l'enseignant, de structures correspondantes à toute organisation démocratique et à toute loi. Ces structures concernent notamment le pouvoir législatif (assemblée générale), l'exécutif (le bureau) et le judiciaire (conseil coopératif) ;
- la promotion des valeurs démocratiques (la liberté et en particulier la liberté d'expression de chacun ; l'égalité donnant à chaque membre, enseignant compris, les mêmes droits et devoirs ; la responsabilité individuelle et collective, chaque élève est responsable devant le groupe).

Le conseil de coopératif est le lieu où les membres de l'association, en plus des activités liées à la vie associative, organisent les activités de la classe, la vie du groupe et gèrent « l'entreprise » classe. La fréquence du conseil de coopératif s'institutionnalise dans les grandes classes (réunion hebdomadaire à jour fixe) ; conseil exceptionnel au besoin (conflits)).

Le bureau de la coopérative représente l'organe exécutif. Comme dans toute association, il est constitué d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier désigné parmi les élèves. Le bureau se réunit régulièrement pour la préparation de l'assemblée générale ; il est chargé de régler les affaires courantes dont il rend compte au groupe.

Le président est responsable du fonctionnement du bureau, vérifie le travail du secrétaire et du trésorier. Il organise le conseil de coopérative et généralement l'anime. Le secrétaire prend des notes pendant le conseil et rédige ensuite le compte rendu.

Le trésorier est le gestionnaire de la coopérative, s'occupant de toutes les opérations financières sous couvert du mandataire légal de celle-ci.

Nous nous attachons à communiquer à nos élèves, au sein d'un groupe classe, le respect des autres, la nécessité de les comprendre, d'accepter leur point de vue, leur mode de vie et éventuellement leur culture. La coopérative scolaire a pour ambition de développer en l'enfant le goût de la coopération et l'esprit d'équipe. C'est dans le cadre d'une vie de classe ou d'établissement fondée sur ces principes que nous pouvons développer une véritable éducation à la citoyenneté sans pour autant négliger les apprentissages dont la place demeure prépondérante. Eduquer l'enfant à la citoyenneté, c'est aussi le sensibiliser aux grands problèmes actuels : protection, respect de l'environnement, solidarité avec les plus démunis, ouverture au monde.

Comment doit fonctionner la coopérative scolaire ?

La première assemblée générale de l'année met en place des commissions qui devront élaborer le règlement intérieur de l'école, le projet de budget et l'étude de ses activités.

Tout au long de l'année, elle peut être réunie pour un problème qui se pose et qui intéresse la totalité des enfants.

Mais l'équipe doit mettre aussi en place une organisation qui favorise la coopération entre les enfants de toutes les classes :

- Ateliers coopératifs ; éclatés qui permettent aux enfants de se regrouper suivant leurs besoins et non plus suivant les niveaux.
- Réunions coopératives avec les autres classes suivant les motivations et avec des procédés différents : soit réunion de représentants de chaque classe, soit réunion de l'ensemble des enfants.
- Dans les rapports horizontaux entre classes la créativité institutionnelle peut s'exercer.

Comment se déroule le Conseil Coopératif ?

Le conseil coopératif agit comme l'instance organisationnelle et décisionnelle de la classe.

A la fin de chaque semaine, la classe s'installe en cercle, fait le point sur la semaine passée, prépare la semaine à venir.

C'est là que s'organise le travail, se règlent les conflits et se construit la loi.

Malgré les protections de quelques « anciens » on anime donc ce premier conseil, où d'ailleurs le débat ne s'installe pas encore. Ce premier moment sert simplement à esquisser quelques contours organisationnels qui consiste à la mise en place des feuilles de vie et la distribution des métiers.

Comment se construit l'ordre du jour du Conseil coopératif ?

Pour que le Conseil existe réellement, et qu'il soit crédible au regard des enfants, le conseil doit être efficace. C'est-à-dire que les sujets évoqués doivent être débattus démocratiquement, que les décisions doivent être prises et surtout appliquées. Construire un lieu de parole qui tournerait à vide serait voué à l'échec au bout de quelques semaines. Il faut donc alimenter le conseil par des préoccupations d'enfants au service de la construction de la classe en tant que groupe. Structurer le conseil par un ordre du jour, c'est les aider à structurer les débats, à éviter les tergiversations, à faire en sorte que les décisions prennent vie dans la classe. L'éducateur affiche alors un ordre du jour « type » qui servira de guide aux premiers conseils. Pour exemple cet ordre du jour pourrait concerner le bilan et les problèmes ou difficultés rencontrées de la semaine passé : des propositions, des avis sur ce qu'on a aimé ou non.

Une responsabilité difficile : l'animateur

« Le président de séance a le pouvoir. Il est garant de la liberté d'expression de tous. Cette responsabilité requiert une compétence certaine : maîtriser les phénomènes de groupe, atteindre, réagir à temps, sortir d'affaire un participant désespéré, etc. des enfants de huit (08) ans peuvent acquérir cette compétence »

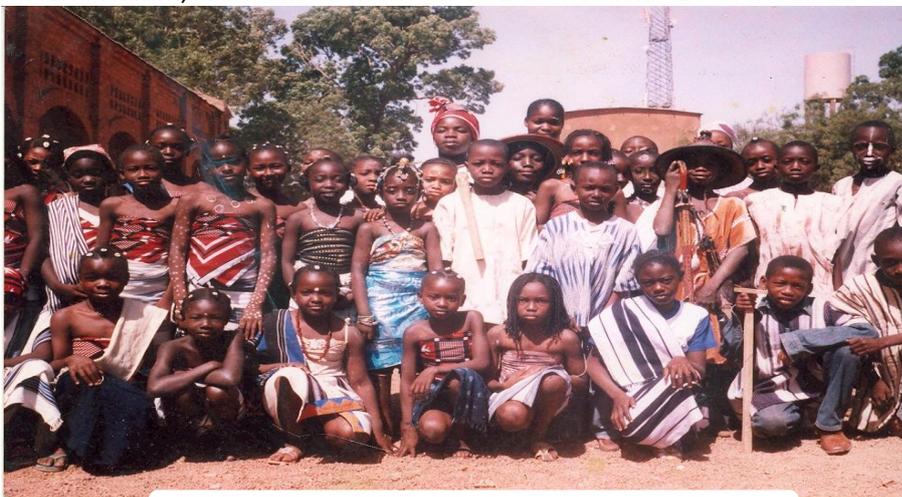
L'enseignant donne quelques repères à la classe quant aux fonctions de l'animateur : construire l'ordre du jour avant le conseil, veiller au bon fonctionnement de la parole, suivre l'ordre du jour, faire prendre des décisions. Sur le mur opposé, collé quatre (04) grandes étiquettes : PROPOSER, DISCUTER, DECIDER, APPLIQUER. Ces quatre verbes inscrits chronologiquement servent de trame lorsqu'un sujet important est abordé.

En définitive, La société, par l'intermédiaire des hommes politiques et des médias, voudrait que l'école résolve les problèmes liés à la violence, aux comportements non citoyens, au non-respect de l'environnement.

Doit-on restreindre l'apprentissage de la citoyenneté à des cours de redressement et de remédiation sur des objectifs pointus ?

Nous nous situons dans une approche globale de la citoyenneté. Prendre en compte la citoyenneté, c'est mettre en cohérence la convention internationale des droits de l'enfant et les pratiques quotidiennes coopératives dans la classe.

NIKIEMA Karim, Président de Mouvement Burkinabé de l'Ecole Moderne



Les enfants en tenus traditionnelles, organisé par MBEM

LES ENFANTS S'EXPRIMENT

Alassane, l'enfant handicapé

Alassane est un enfant handicapé. Il a un handicap au niveau de ses deux membres inférieurs et au niveau de ses bras. Il marche très difficilement et arrive à peine à écrire avec sa main gauche. Il est orphelin de mère et son père s'est remarié avec une autre femme. Il est considéré comme la malédiction de sa famille. Avec toutes ses difficultés, il n'arrive pas à suivre le même rythme de travail en classe comme nous. Ses parents ne font absolument rien pour lui venir en aide. Il n'avait même pas de fournitures pour travailler convenablement. Très découragé, il abandonne l'école au deuxième trimestre de notre première année. C'est à dire au CP1. Comme Alassane il y a huit autres élèves en situation de handicap dans notre classe au CP1. Nous sommes présentement au CE2 et autres élèves en situation de handicap ont abandonné la classe comme Alassane. Les quatre autres sont toujours avec nous. Certains arrivent tant bien que mal à suivre correctement les cours. Pour la plus part, le maître leur fait des exercices spéciaux. Il nous a organisés en groupe pour les aider aussi. Nous les encourageons et les motivons pour qu'ils dominent leur handicap.

Par les élèves du CE2 de l'Ecole de Toudoubwéogo

Omar, l'orphelin

Omar est un orphelin de onze ans. Il habite à Bobo Dioulasso au Burkina Faso. Un jour, un homme a rencontré Omar dans la rue, pieds nus et les vêtements déchirés. Il avait faim, c'est un enfant qui mendiait. Après quelques échanges avec Omar, il

expliqua que ses parents sont morts du SIDA et il a été adopté par ses oncles paternels.

Dans cette famille, il est maltraité, parce qu'on lui confiait des travaux pénibles et il ne mangeait pas à sa faim. Alors il décide de s'enfuir de sa maison adoptive. Pendant une année scolaire il vivait dans la rue. Il envie ses camarades qui vont à l'école chaque matin. Un homme l'adopta, puis lui donna des vêtements, des chaussures et l'inscrivit à l'école. Alors il mangeait bien et était bien soigné.

L'homme décide de l'envoyer dans un centre de réinsertion sociale. Là bas il apprend la menuiserie qui peut lui permettre de réintégrer la vie sociale. Nous invitons l'état à créer des centres pour récupérer les enfants en difficultés. Nous dénonçons tout être humain qui maltraite un orphelin et voulons sensibiliser les gens à bien s'occuper des orphelins parce qu'ils n'ont choisi d'être orphelins.

Par les élèves du CM2 de l'école de ZEMSTAABA

L'exploitation de l'or

Depuis le début du mois de février de nombreuses motos traversent notre école pour aller sur le site d'or situé à trois kilomètres.

Nous avons demandé à notre maître ce qui se passait. Le maître nous a dit que les orpailleurs ont découvert un nouveau site. Nous avons dit au maître que nous voulons voir comment travaillent les orpailleurs. Il nous a dit qu'on allait partir sur le site le jeudi. Ce jeudi très tôt, nous sommes arrivés à l'école avec des bidons et des cahiers pour écrire.

Quand nous sommes arrivés sur le site, il y avait beaucoup de gens. C'était comme un marché. Nous avons posé des questions aux femmes qui vannaient la terre. Les femmes ne creusent pas, elles ramassent la terre pour vanner. Elles gagnent quelques pépites d'or qu'elles vendent. On devait aussi échanger avec ceux qui creusent les trous. Nous avons eu un entretien avec les acheteurs qui viennent d'autres localités.

Certains de nos camarades élèves ont abandonné les classes pour rejoindre le site.

Le jour que nous sommes allés là-bas, quand ils nous ont vu, ils se sont cachés. Comme ils voyaient leurs camarades villageois qui avaient de gros portables, eux aussi en voulaient. Le directeur d'école a fait une assemblée générale pour convaincre les parents d'élèves à interdire les élèves d'y aller sur le site d'aurifère. Nous sommes allés voir nos camarades pour les convaincre de quitter le site et revenir à l'école. Ils sont tous revenus.

Beaucoup d'orpailleurs tombent malades à cause de la poussière. L'argent de l'or est bien, mais l'école vaut mieux.

Par SAWADOGO Josué, classe CM2, Ecole de Tora

L'éducation inclusive : état des lieux au Burkina Faso

L'éducation est un droit pour tout homme. Par définition une éducation inclusive est celle qui ne fait de distinction entre les enfants. Son principe fondamental est l'absence de discrimination.

L'éducation est un dû dévolu à tout citoyen quel que soit ce qu'il est. C'est pourquoi l'État burkinabé a ratifié et signé des conventions internationales à Salamanque en 1994 et à Dakar en 2000. Cette volonté politique en matière d'Education Inclusive se traduit par l'adoption de la loi N.012-2010/AN du 1er avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées. La mise en œuvre de cette loi se concrétise depuis lors au Burkina Faso.

Commandité et supervisé par le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), une voix s'ouvre effectivement pour les sans voix. Plus d'une dizaine de régions ont été concernées par cette réforme et a intéressé diverses zones socioculturelles et s'est intéressée au formel et au non formel avec pour public cible les élèves, les enseignants, les parents d'élèves, les partenaires techniques et financiers ainsi que les instituts de formation des enseignants.

L'objectif principal était de proposer des pistes pour cheminer vers l'éducation pour tous pour l'an 2015. L'espoir est donc permis de penser que le Burkina Faso atteindra l'éducation universelle avec l'ouverture de budgets conséquents pour accompagner des plans pertinents de développement. Le taux brut de scolarisation étant de 79,2% selon les statistiques de 2015, il n'y a pas de doute que les 21,80% d'enfants non scolarisés représentent, pour la plupart, les enfants vulnérables dont les enfants handicapés. Ainsi, chaque enseignant, chaque acteur quel que soit son niveau d'implication dans l'éducation doit faire de l'éducation inclusive un tremplin pour nous sortir du sous développement.

Par Tiburce Sawadogo, Instituteur Certifié en service à l'école de Toudoubweogo B.



Une activité ludique et coopérative à l'endroit des enfants



Sensibilisation de parents et d'enfants par MBEM dans la lutte contre la déperdition scolaire